



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom d'Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la *Loi sur les compagnies* (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Distinguer ciment et béton

En effet, le **ciment** est une poudre. Le **béton** est un mélange de **ciment**, d'agréats, de sable, d'eau et de plusieurs autres ajouts dont, parfois, du calcin de verre, des retardateurs de prise, des adjuvants, etc. L'Association française de normalisation définit simplement le béton comme un « mélange de granulats, de ciment et d'eau qui durcit. »

Au Québec, on entend souvent les expressions erronées suivantes : pris dans le ciment, des blocs de ciment, des trottoirs en ciment, avoir les deux pieds dans le ciment, coulé dans le ciment et, à l'occasion, coulé dans le béton.

Même en France, on confond « ciment » et « béton ». Ainsi, le bouquin de Kenneth Royce intitulé *The concrete boot* a été malhabilement traduit par *Du ciment plein les bottes!*

Contrairement à la poudre de **ciment**, le **béton** devient solide comme la pierre. D'ailleurs, on dira « C'est un argument en béton » ou « Son alibi était béton ».

Voici une description plus technique : « Les ciments (Portland) sont des liants hydrauliques composés principalement de silicates de calcium hydrauliques qui font prise et durcissent en vertu d'une réaction chimique à l'eau appelée hydratation. Lorsqu'on ajoute la pâte (ciment, air et eau) aux granulats (sable et gravier, pierre concassée ou autre matériau granulaire), elle agit comme une colle et lie ensemble les granulats pour former une masse semblable à de la pierre, le béton, le matériau artificiel le plus polyvalent et le plus répandu qui existe ».

On ne verra donc jamais des piscines en ciment ou des trottoirs en ciment!

Afin d'instiller dans la tête des locuteurs la différence entre ces deux produits, voici un moyen mnémotechnique : « Le ciment est au béton ce que la farine est au gâteau. »

André Mathieu

26 janvier 2022

Fiche rédigée et mise en ligne grâce à une contribution du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française (SPVLF).

Québec